

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 28 juin 2023**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 11
Membres ayant donné procuration : 2
Membres absents excusés : 7

L'an deux-mille-vingt-trois le vingt-huit juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt-deux juin 2023, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h05.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX Patricia, M. ZIEGLER Damien,
Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. MEDVES Jean-François,
M. JURCZAK Serge, M. STEICHEN Christian et
M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel et Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe

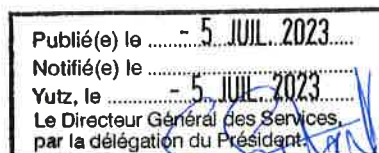
Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

Mme BUHAJEZUK Christelle a donné procuration à
M. DE LAZZER Xavier

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. FADI Hassan a donné procuration à M. PAQUET Michel



Stéphanie SIEBERT

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. MELEO Guy et M. LOUIS Jean-Charles

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. CORAZZA Hervé, Mme FRIEDMANN Laurène et
Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul et M. GLODEN Jean-Paul

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra (communauté d'agglomération du Val de Fensch).

N° 2023-13

Objet : Promesse de vente d'un terrain sur le secteur, « Fensch Moselle » en vue de la construction d'un centre de transfert

Dans le cadre de son projet de construction d'un centre de transfert permettant le déchargement, le compactage et le stockage des déchets ménagers et de déchets recyclables secs, le SYDELON a confirmé, par courrier en date du 23 novembre 2022, son intention d'acquérir une partie de la parcelle nommée. « Fensch Moselle », pour une surface d'environ 20 000 m² à prendre de la parcelle de plus grande importance située sur la Commune d'Illange et cadastrée section 27 parcelle n°11, d'une surface de 36 ha 60 a 68 ca, sous réserve d'arpentage, au prix de 30 € HT/m² soit 600 000 € HT afin d'y construire un centre de transfert des ordures ménagères et de déchets recyclables secs.

Un contrat de concession a été régularisé entre ledit Syndicat Mixte et la SODEVAM, en date du 22 décembre 2014.

Aux termes de ce contrat, le Syndicat Mixte « E-LOG'IN 4 » a confié à la SODEVAM l'aménagement de la ZAC « EUROPORT».

La Société SODEVAM justifiera de la désignation cadastrale exacte de l'ensemble immobilier vendu par la production d'un procès-verbal d'arpentage approuvé par les services des cadastres et publié au Livre Foncier.

Avant la présentation du rapport de la délibération n° 2023-13, M. LOUIS et Mme REBSTOCK-PINNA sont sortis de la salle et n'ont pas participé au vote de cette délibération.

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, par 13 voix « pour ».

ACCEPTE le prix proposé de cession du terrain à 30 € HT/m² soit 600 000€ HT,

AUTORISE Monsieur le Président, avec faculté de déléguer, ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette acquisition de terrain, et notamment tout avant-contrat, tout acte de vente, toute délibération ou tout document à cet effet, le tout aux charges et conditions que le mandataire jugera convenables, accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Pour copie conforme au registre,
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 5 JUL. 2023



Le Président,

Michel PAQUET

Département :
MOSELLE

Commune :
ILLANGE

Section : 27
Feuille : 000 27 02

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 13/06/2023
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

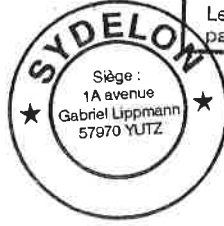
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Publié(e) le - 5 JUIL. 2023.

Notifié(e) le

Yutz, le - 5 JUIL. 2023.....

Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Metz
8 rue des Clercs 57035
57035 METZ CEDEX 01
tél. 03 87 55 81 45 -fax
ptgc.moselle@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

